

Rapport d'orientation budgétaire

Exercice 2025

Table des matières

<u>1. Le contexte d'élaboration du budget 2025</u>	
1.1. Les perspectives macro-économiques.....	2
1.2. Les dotations de l'État aux collectivités locales.....	3
1.3. Les dotations de la communauté d'agglomération du Grand Avignon.....	5
1.4. La taxe additionnelle aux droits de mutation.....	6
1.5. Les relations financières avec les partenaires institutionnels.....	6
1.6. Les perspectives en matière d'impôts locaux.....	9
<u>2. La situation financière de la commune à la clôture de l'exercice 2024 et les orientations 2025</u>	
2.1. L'évolution de l'épargne de gestion.....	10
2.2. L'évolution de l'épargne nette.....	16
2.3. L'évolution de la dette au regard des investissements.....	17
<u>3. Les propositions dans le cadre du débat d'orientation budgétaire</u>	
3.1. Les orientations politiques.....	20
3.2. La prospective budgétaire	21

1. LES OBJECTIFS DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Le rapport d'orientation budgétaire a pour but de renforcer la démocratie participative en instaurant une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité. Il améliore l'information transmise à l'assemblée délibérante. Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la situation financière de leur collectivité.

1. Le contexte d'élaboration du budget 2025

Le projet de loi de finances 2025 a été rejeté le 21 novembre 2024 par l'Assemblée Nationale. Les débats ont repris le 15 janvier pour un vote en 1ère lecture prévu le 23 janvier.

La loi de finances spéciale du 20 décembre 2024 (mécanisme transitoire) permet d'assurer la continuité du versement de l'Etat aux collectivités des recettes par douzième (fiscalité, dotations,...).

Des éléments pourront donc être ajustés d'ici le conseil du 6 février ou celui du 31 mars pour le budget primitif en fonction des dispositions retenues.

1.1. Les perspectives macro-économiques

Le gouvernement a construit son projet de budget 2025 sur les indices macro-économiques suivants :

	Exécution 2023	Prévision 2024	Projet de loi de finances pour 2025
Variation du PIB en volume	+ 1,1 %	+ 1,1 %	+ 1,1 %
Inflation hors tabac	+ 4,8 %	+ 2,0 %	+ 1,8 %
Déficit public (en % du PIB)	- 5,5 %	- 6,1 %	- 5,0 %
Taux de prélèvements obligatoires	43,2 %	42,8 %	43,6 %
Taux de dépenses publiques (% PIB)	56,4 %	56,8 %	56,4 %
Dette au sens de Maastricht (en % du PIB)	109,9	112,9	114,7

1.2. Les dotations de l'État aux collectivités locales

Depuis 2014, les concours financiers de l'État aux collectivités territoriales ont fortement baissé.

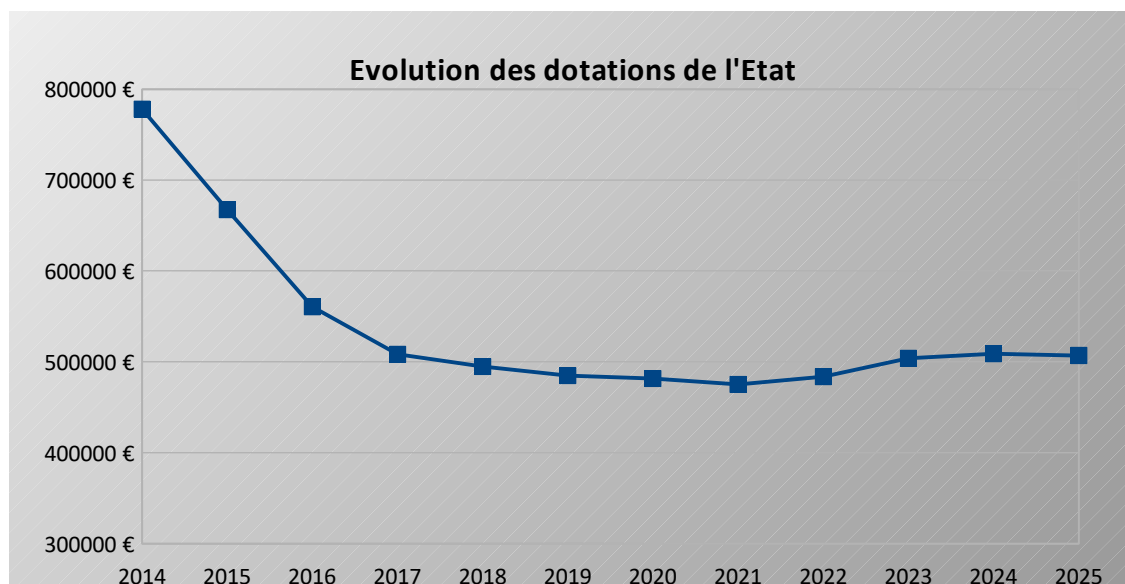
1. L'ÉVOLUTION DES PRINCIPALES DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNE

La dotation globale de fonctionnement (D.G.F)

Après une très forte baisse de la dotation forfaitaire de la DGF d'environ 270 000 € entre 2014 et 2021, une hausse est observée depuis 2022.

Évolution des principales dotations de la commune

Dotations de l'Etat	2021	2022	2023	2024	Estimation 2025
Dotation Forfaitaire (DGF)	336 457 €	338 637 €	344 565 €	347 753 €	350 000 €
Dotation de Solidarité Rurale (DSR)	73 452 €	74 813 €	88 146 €	97 120 €	97 000 €
Dotation Nationale de Péréquation (DNP)	65 189 €	70 297 €	71 121 €	64 009 €	60 000 €
Total	475 098 €	483 747 €	503 832 €	508 882 €	507 000 €
Variations / N-1	- 6 549 €	+ 8 649 €	+ 20 085 €	+ 5 050 €	- 1 882 €



La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Subventions obtenues :

2020	Aménagement du chemin des Galoubets	22 400 €
2021	Espace d'accueil pour le réfectoire maternel	9 800 €
2022	Extension du cimetière	38 794 €
2023	Aménagement du poste de police	49 995 €
2024	Aménagement du chemin du Sablas	53 990 €

La dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL)

En 2020, l'Etat a attribué une subvention d'un montant de 19 260 € pour financer l'installation d'une toiture photovoltaïque sur l'école Jean Moulin afin de produire de l'énergie renouvelable.

La commune a déposé en 2021 puis en 2022 un dossier pour financer la rénovation énergétique de 6 classes de l'école Jean Moulin (travaux d'isolation et de modernisation de l'éclairage). Le dossier n'a pas été retenu.

En 2023 et en 2024 des dossiers ont été déposés sans succès pour financer l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures de la crèche et de l'Oustau.

Le fonds vert

La commune a obtenu en 2023 une subvention de 97 997 € pour la rénovation énergétique de 4 logements qui seront conventionnés en logements locatifs sociaux.

Le fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD)

En 2022 et 2023, la commune a effectué sans succès une demande de subvention pour l'extension du dispositif de vidéoprotection. Une nouvelle demande a été déposée en 2024 pour une nouvelle extension. Elle n'a pas abouti faute d'enveloppe financière suffisante.

En 2023, elle a obtenu le financement de 50% de l'acquisition de gilets pare-balles pour la police municipale.

Le fonds de compensation pour la TVA

Jusqu'à présent, la commune percevait le FCTVA sur certaines dépenses d'entretien en fonctionnement (8 655 € perçus en 2024 sur les dépenses de 2023) et sur les dépenses d'investissement éligibles au taux de 16,404 %.

Le projet de loi de finances pour 2025 supprimait le FCTVA pour les dépenses de fonctionnement et réduisait son taux en investissement à 14,85 % soit environ – 10 % de dotation.

Avec 124 000 € de FCTVA par an en moyenne sur 2022-2024, cela représente une baisse d'environ 12 000 € par an.

Au total, entre le fonctionnement et l'investissement, la baisse de recettes a priori à partir de 2026, est estimée à environ 20 000 € par rapport aux années précédentes.

1.3. Les dotations de la communauté d'agglomération du Grand Avignon

1. L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION

L'attribution de compensation est une dotation figée, à la date d'entrée de la commune dans l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI). Elle ne peut évoluer à la hausse ou à la baisse qu'à l'occasion d'un nouveau transfert de compétences.

Le montant de l'attribution de compensation de 552 587 € pour 2024 devrait se maintenir en 2025.

2. LE FONDS NATIONAL DE PÉRÉQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC)

La répartition de droit commun de ce fonds a abouti au versement à la commune de 83 276 € en 2024 (contre 93 031 € en 2023). Pour 2025, une somme similaire sera prévue au budget primitif.

3. LE FONDS DE SOUTIEN POUR LES PROJETS FAVORISANT LA TRANSITION ENERGETIQUE

Le Grand Avignon a créé un fonds de soutien aux investissements des communes afin d'encourager la transition énergétique de son territoire.

Plusieurs projets ont été présentés et retenus par le Grand Avignon :

Opération	Coût HT	Subvention du Grand Avignon
L'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures de Jean Moulin et du réfectoire	52 020 €	16 380 €
L'isolation et la modernisation de 5 classes de l'école Jean Moulin	50 832 €	25 416 €
L'acquisition d'un véhicule électrique pour la police municipale	39 989 €	10 865 €
Le remplacement de l'éclairage du stade de rugby par des projecteurs led	52 227 €	23 415 €
Le renouvellement d'un véhicule de service par un véhicule électrique	14 843 €	7 166 €

La demande relative au projet de rénovation énergétique de 2 bâtiments communaux permettant de créer 4 logements locatifs sociaux conventionnés sera instruite durant le 1er trimestre 2025.

4. LE FONDS DE SOUTIEN D'URGENCE ENERGETIQUE

Dans le contexte de crise internationale, par délibération du 24 octobre 2022, le conseil communautaire a approuvé la création d'un fonds de soutien d'urgence à l'attention des communes membres de l'agglomération, pour les aider à faire face à l'importante augmentation du coût de leurs dépenses énergétiques supportées en période hivernale entre le 1er janvier 2022 et le 30 juin 2023.

La commune a perçu 33 825 € sur 2023 et la seconde moitié sur le 1er trimestre 2024.

1.4. La taxe additionnelle aux droits d'enregistrement ou taxe de publicité foncière sur les mutations à titre onéreux.

Depuis le 1er janvier 2022, la population légale étant désormais en dessus de 5 000 habitants, la taxe additionnelle aux droits de mutation est perçue directement au profit de la commune. Cette taxe est fixée à 1,2 % de la valeur taxable. Elle concerne l'ensemble des mutations intervenant sur le territoire communal.

Le montant perçu en 2024 dans ce cadre s'est élevé à 181 236 € contre 226 320 € en 2023 en raison de la crise de l'immobilier avec l'augmentation du coût de la construction (inflation, normes) et la remontée des taux d'intérêt. Le montant inscrit au budget primitif sera de 150 000 €. Il sera actualisé durant le dernier trimestre de l'année.

1.5. Les relations financières avec les autres principaux partenaires institutionnels

1. LES AIDES FINANCIÈRES DU DÉPARTEMENT

La contractualisation du Département pour le financement des investissements

La commune avait signé avec le Département un Contrat Départemental de Solidarité Territoriale (CDST) sur la période 2020-2022.

Les projets retenus et les dotations approuvées dans le contrat ont été :

- l'aménagement de l'avenue de la Gare : 83 500 €,
- la réalisation du giratoire de la Rétanque : 83 500 €.
- l'aménagement de la route de Pernes : 26 000 €
- les travaux de restauration et de valorisation de l'église : 20 000 €
- l'aménagement d'un espace d'accueil pour le réfectoire maternel : 5 450 €.

Un nouveau dispositif dénommé « Contrat Vaucluse ambition » couvrant la période 2023-2025 a été approuvé par le Département avec une enveloppe potentielle d'un montant de 240 300 € pour la commune. Ce nouveau contrat favorise l'engagement dans une démarche de transition climatique et de développement du territoire.

Les dotations proposées à ce jour dans ce dispositif sont :

- l'aménagement du poste de police : 38 885 €,
- la rénovation énergétique de 2 bâtiments communaux : 110 003 €,
- l'extension n°1 du dispositif de vidéoprotection : 15 390,13 €,
- l'extension n°2 du dispositif de vidéoprotection : 42 429 €.

Le Département aide également pour le fonctionnement de la bibliothèque, de l'accueil multimédia (prêt de livres, subvention pour l'acquisition de mobilier et du matériel informatique) et pour l'organisation des journées de la Bande Dessinée. La commune a obtenu 1500 € pour l'édition 2024 et a représenté un dossier pour 2025.

Le produit des amendes de police

En 2022, la commune a obtenu et perçu 14 000 € pour l'aménagement du carrefour giratoire de la Rétanque.

En 2023, elle a obtenu 14 000 € pour les travaux de mise en sécurité de la route du Puy.

2. LES AIDES FINANCIÈRES DE LA REGION

Des demandes sont effectuées en fonction des projets de la commune.

Opérations / aides obtenues	Montants obtenus
Aménagement de la route du Puy entre le cimetière et le passage souterrain	39 000 €
Projet de pistes cyclables dont la route de Vedène	11 250 €
Rénovation énergétique de 2 bâtiments communaux qui feront l'objet d'un conventionnement pour 4 logements locatifs sociaux	110 000 €

Dans le cadre du dispositif « Région Sud, ma région sûre » :

Opérations / aides obtenues	Montants obtenus
Extension n°1 du dispositif de vidéoprotection	23 074 €
Acquisition d'un véhicule électrique pour la police municipale	18 259 €
Equipped pour le poste de police (système de radio, matériel informatique)	3 032 €
Extension n°2 du dispositif de vidéoprotection	64 073 €

3. LES AIDES DE LA CAF DE VAUCLUSE DANS LE CADRE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

La convention territoriale globale et son plan d'action ont été approuvés lors du conseil municipal du 12 décembre 2022. La CTG a pour objectif de dynamiser la relation partenariale et de porter un projet social de territoire commun, englobant tout à la fois les questions d'accueil du jeune enfant, l'accompagnement à la parentalité, l'accès aux droits et aux services, le logement...

Les financements de la CAF devraient couvrir en 2025 environ :

- 2/3 des coûts de fonctionnement de la crèche et du relais petite enfance et
- 1/3 des coûts de fonctionnement des accueils de loisirs.

Compte tenu des actions mises en œuvre par la commune, le montant du financement de la CAF devrait s'établir autour de 600 K€ en 2025.

La CAF aide également la commune dans le cadre des projets d'aménagement. Un dossier de demande de subvention à hauteur de 11 500 € a été retenu et perçu pour la rénovation de l'ascenseur de la crèche municipale réalisée en 2023.

1.6. Les perspectives en matière d'impôts locaux

Depuis 2023, la suppression de la taxe d'habitation sur la résidence principale est effective pour l'ensemble des foyers.

La compensation pour les communes s'est effectuée à partir du transfert de la part départementale de la taxe foncière à leur profit.

Le déficit pour la commune est neutralisé par une correction versée par l'Etat représentant environ 20% du produit total avec les ressources fiscales.

1. L'ÉVOLUTION DES BASES D'IMPOSITION

La progression des bases est fonction de deux éléments :

1/. La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives (bases cadastrales) pour l'existant.

Pour l'année 2025, **la revalorisation des valeurs locatives cadastrales est fixée à + 1,7 %** contre + 3,9 % en 2024.

Cette revalorisation est calculée sur l'évolution de l'ICPH (indice des prix à la consommation harmonisé) constatée fin novembre 2024.

2/. L'augmentation de la matière imposable liée aux nouvelles constructions.

L'évolution est estimé à + 0,3 % pour 2025.

L'évolution des bases pourrait générer autour de 50 000 € de recettes supplémentaires.

2. LA PRESSION FISCALE DE LA COMMUNE PAR RAPPORT À LA MOYENNE DE LA STRATE DÉMOGRAPHIQUE

Avec la suppression de la taxe d'habitation, la commune a perdu un levier important de mobilisation de recettes nouvelles.

Avec 41,63 %, le taux communal de taxe foncière sur les propriétés bâties est au-dessus du taux moyen national (39,42 %).

Depuis le début du mandat, la municipalité, conformément à son programme de campagne, n'a pas augmenté le taux des taxes foncières.

Compte tenu du contexte économique et du niveau de l'inflation pesant encore sur les ménages, la municipalité adaptera son fonctionnement et ses projets **pour ne pas augmenter en 2025 le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties.**

2. La situation financière de la commune à la clôture de l'exercice 2024 et les orientations pour 2025

Une analyse financière rétrospective permet d'analyser les grandes tendances au travers de plusieurs indicateurs :

- l'épargne de gestion ;
- l'épargne nette (capacité d'autofinancement dégagée pour l'investissement) ;
- le stock de la dette ;
- le niveau d'investissement de la collectivité.

Le compte administratif 2024 n'étant pas encore voté, les chiffres mentionnés dans l'étude ne sont pas officiels.

Par ailleurs, le budget primitif est un document prévisionnel dans lequel, par prudence, les crédits ouverts en dépenses sont majorés et les recettes légèrement minorées.

La communes préparent leur budget dans l'incertitude des décisions qui seront prises par le gouvernement concernant notamment le taux des cotisations retraite, le FCTVA,...

1. L'ÉVOLUTION DE L'ÉPARGNE DE GESTION

En 2024, les recettes d'exploitation ont davantage progressé que les dépenses.

1.1. L'évolution des recettes d'exploitation : + 5 %

Evolution 2024/2023 :

L'évolution des recettes de fonctionnement est marquée par la revalorisation des bases cadastrales de + 3,9 % décidée par le gouvernement en fonction de l'inflation et d'un travail de régularisation des constructions non déclarées (piscines,...) mené par le service départemental des impôts fonciers.

Cette évolution est également liée une forte hausse des participations de la CAF liée à l'augmentation du nombre d'enfants accueillis notamment dans le cadre de l'accueil de loisirs.

On note également une baisse des droits de mutation en raison notamment d'un contexte immobilier général défavorable (normes, inflation, taux d'intérêt).

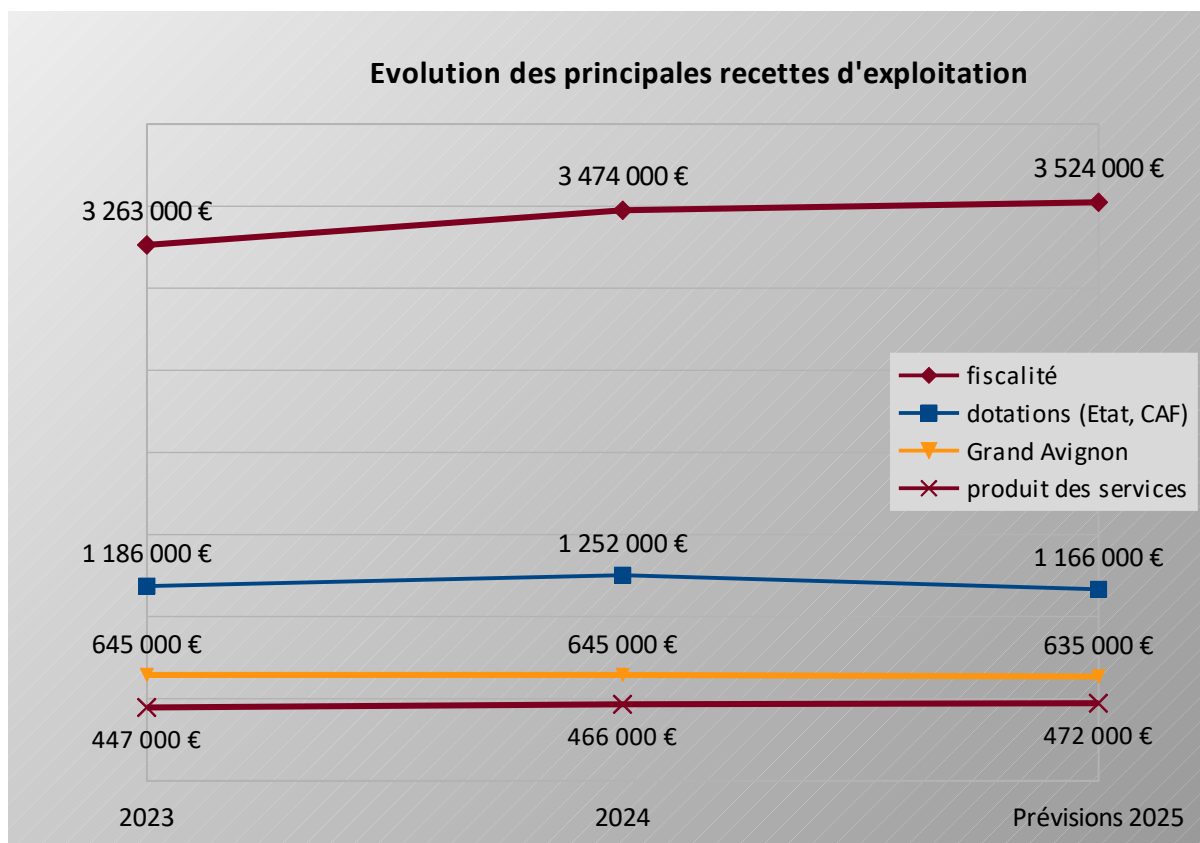
La commune a perçu davantage de remboursements de rémunération de personnel (CPAM, assurance, CDC).

Les perspectives d'évolution des recettes d'exploitation pour 2025 : - 1,5 %.

Par prudence, les recettes prévues sont minorées.

Pour mémoire, en 2024 comme en 2023, la commune a bénéficié d'une aide exceptionnelle du Grand Avignon liée à l'augmentation du coût de l'énergie.

L'évolution des recettes est essentiellement liée au produit des taxes foncières qui va progresser en raison de la revalorisation des bases fiscales de + 1,7 % décidée par le gouvernement.



Le produit des services et du domaine correspond essentiellement aux recettes de la restauration scolaire, de la garderie, des études surveillées, de l'accueil de loisirs, de la crèche,...

2.2. L'évolution des charges d'exploitation (2024 / 2023) : + 3,7 %

Cette évolution est liée notamment à l'inflation, aux revalorisations décidées par le gouvernement de la rémunération des agents publics sans compensation financière.

Elle s'explique aussi par la volonté d'une part de renforcer certains services liés à la sécurité, à l'entretien des espaces publics et aux capacités d'accueils des enfants qui sont étendues pour répondre aux besoins des familles ; et d'autre part, de maintenir les autres services malgré l'évolution des coûts (affaires scolaires, soutien aux associations, manifestations festives et culturelles,...).

Les charges de personnel ont progressé de + 4,4 %.

Une variation de + 2,8 % (environ + 95 000 €) C liée à des mesures réglementaires imposées à la commune sans compensation financière dont notamment

- l'impact de la hausse du point d'indice effective depuis le 1er juillet 2023 sur une année pleine,
- les revalorisations indiciaires dont l'attribution décidée par le gouvernement de 5 points d'indice majoré supplémentaires pour tous les agents publics à compter du 1er janvier 2024,
- le glissement vieillesse technicité,

Une hausse + 1,6 % s'expliquant par :

- des doublons pour assurer les transitions liées à deux départs à la retraite,
- le renfort du service de l'accueil de loisirs décidé par la municipalité durant les vacances pour augmenter le nombre de places afin de répondre aux besoins des familles.
- des remplacements obligatoires notamment pour les services où un taux d'encadrement est exigé.
- le choix de la municipalité d'employer une assistante maternelle supplémentaire suite à la création d'une 7ème classe à l'école maternelle à la rentrée de septembre.

Certaines dépenses supplémentaires sont à mettre en relation avec l'augmentation des recettes liées à la fréquentation des services et aux participations supplémentaires de la CAF.

Les charges de gestion courantes ont été réduites de 2,6 %

grâce notamment

- à la maîtrise des consommations énergétiques malgré l'augmentation du prix de l'énergie. Celle-ci a été contenue grâce aux économies liées au remplacement en led de nombreux éclairages (éclairage public, projecteurs du stade, bâtiments communaux).
- à la fin de la location des locaux de l'ancien poste de police depuis le 2nd semestre.

Les autres charges ont progressé en raison :

- de l'augmentation imposée de la contribution au SDIS liée en partie au franchissement du seuil des 5 000 habitants,
- d'un soutien plus important aux associations,
- d'une avance sur la subvention 2025 qui a été versée au CCAS par rapport à sa trésorerie.

Enfin, suite à l'arrêté préfectoral de carence qui a été pris à l'encontre de la commune en décembre 2023, **le montant du prélèvement SRU pour manque de logements locatifs sociaux est passé des 54 000 € en 2023 à 114 000 € en 2024.**

Les perspectives d'évolution des charges d'exploitation pour 2025 : + 2,1 %

L'évolution des crédits ouverts pour les charges de personnel est estimée à + 4,4 % :

Une variation de + 2,2 % (environ + 81 000 €) s'imposant à la commune dont

- **encore des hausses décidées par le gouvernement sans compensation :**
 - l'augmentation du taux de cotisation pour l'assurance maladie des fonctionnaires : passage de 8,88 % à 9,88 % (soit + 11%),
 - une hausse du taux de cotisation de retraite pour les agents Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) représentant 45 000 € dès 2025.

En effet, le décret n° 2025-86 du 30 janvier 2025 relatif au taux de cotisations vieillesse des employeurs des agents affiliés à la CNRACL fixe le taux de la cotisation d'assurance vieillesse applicable aux rémunérations versées aux fonctionnaires territoriaux et hospitaliers à 34,65 % en 2025, 37,65 % en 2026, 40,65 % en 2027 et 43,65 % en 2028.

- le glissement vieillesse technicité,
- une hausse contenue de l'assurance des risques statutaires des agents CNRACL.

Une hausse + 2,2 % s'expliquant par :

- un renfort auprès du service financier (déjà évoqué l'année précédente),
- des marges au niveau des crédits ouverts pour faire face à des remplacements obligatoires notamment pour les services où un taux d'encadrement est exigé.

Les perspectives d'évolution des charges à caractère général par rapport à 2024 : + 3,4 %

Les prévisions prennent en compte l'inflation et une marge de sécurité.

Les autres charges

La hausse lissée de la contribution au SDIS liée en partie au franchissement du seuil des 5 000 habitants se poursuit.

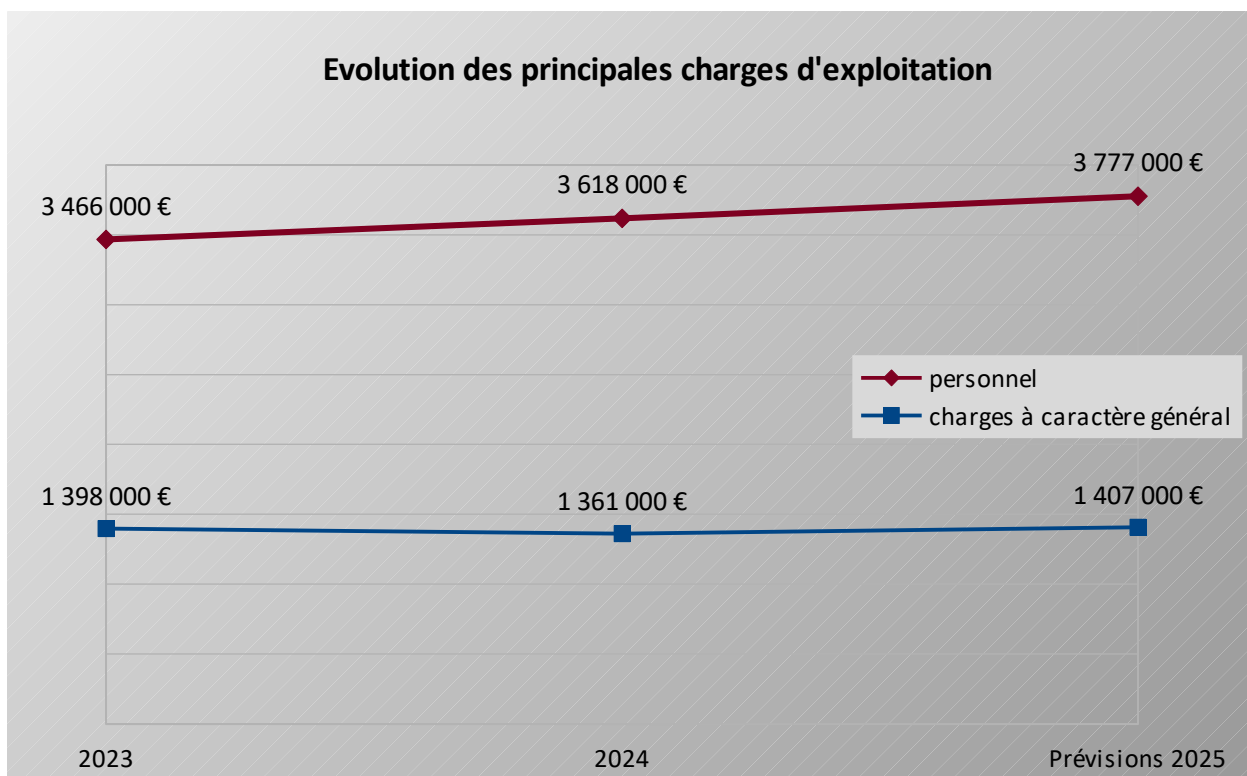
Les perspectives pour les autres postes de dépense sur 2025 :

Les subventions

Le montant des subventions allouées aux associations et au C.C.A.S. devrait être relativement stable.

Le prélèvement pour manque de logements locatifs sociaux

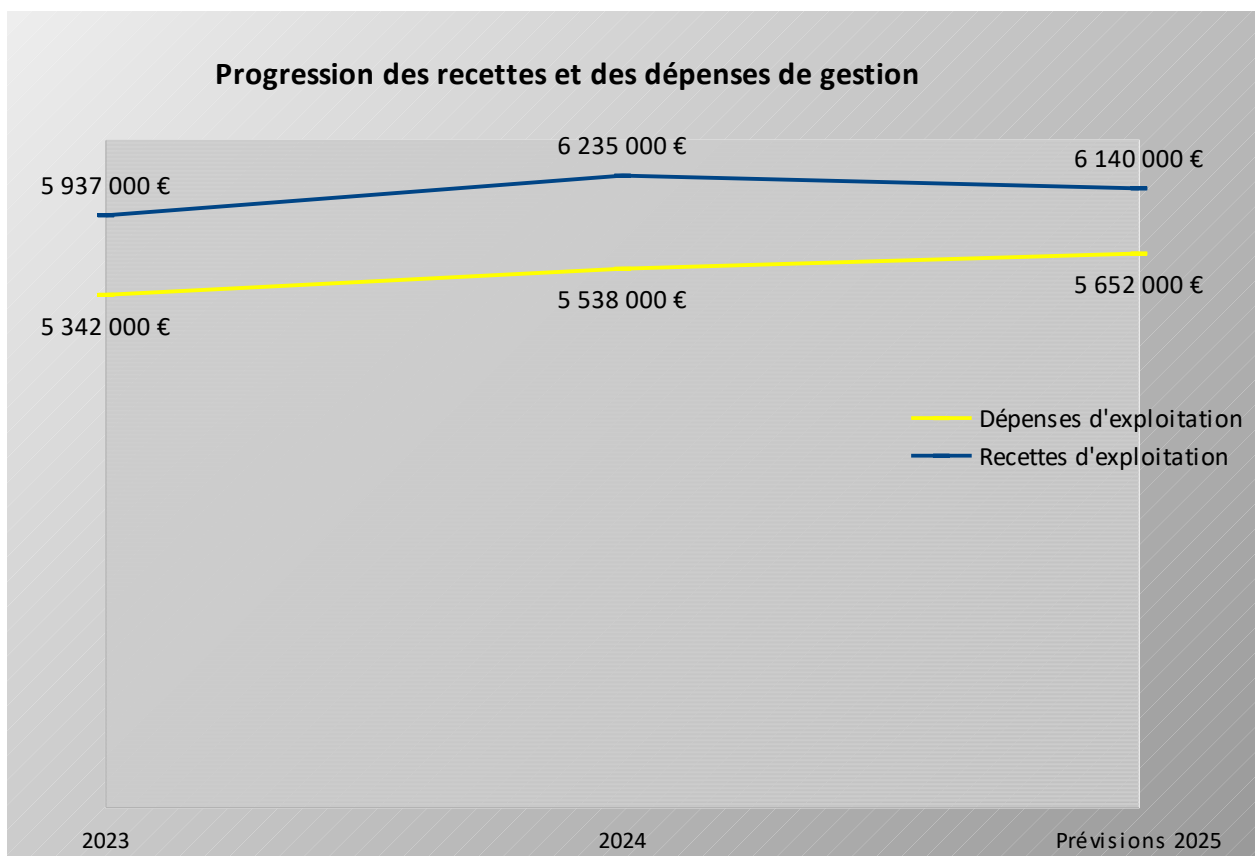
Des subventions pour des opérations de logements locatifs sociaux ont été versées en 2023 et constituent des dépenses déductibles du prélèvement 2025. Le montant devrait s'établir autour de 34 000 € en 2025 contre 114 000 € en 2024.



L'épargne de gestion représente l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses de gestion liées au fonctionnement des services.

ÉPARGNE DE GESTION
=
RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT
–
DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT (hors charge de la dette)

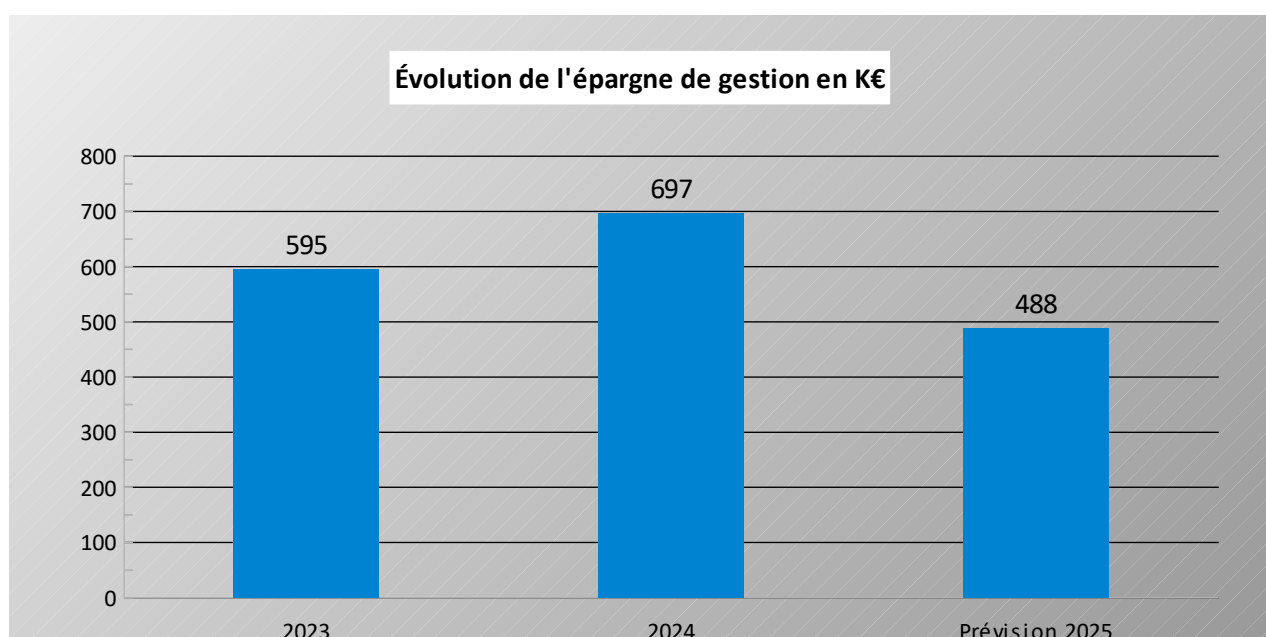
Cet indicateur mesure les marges de manœuvre dégagées par la collectivité sur la section de fonctionnement avant la prise en compte du remboursement de l'annuité de la dette (intérêts + capital).



L'épargne de gestion pour 2024 s'établit à 697 000 €. Elle se situe à un niveau satisfaisant.

Rappel : concernant les **prévisions** 2025, compte tenu des informations à la date du débat d'orientations budgétaires, par prudence, **les recettes sont minorées et les dépenses majorées**.

En général, les chiffres réalisés sont plus favorables comme vous pouvez le vérifier sur les anciens rapports d'orientations budgétaires.



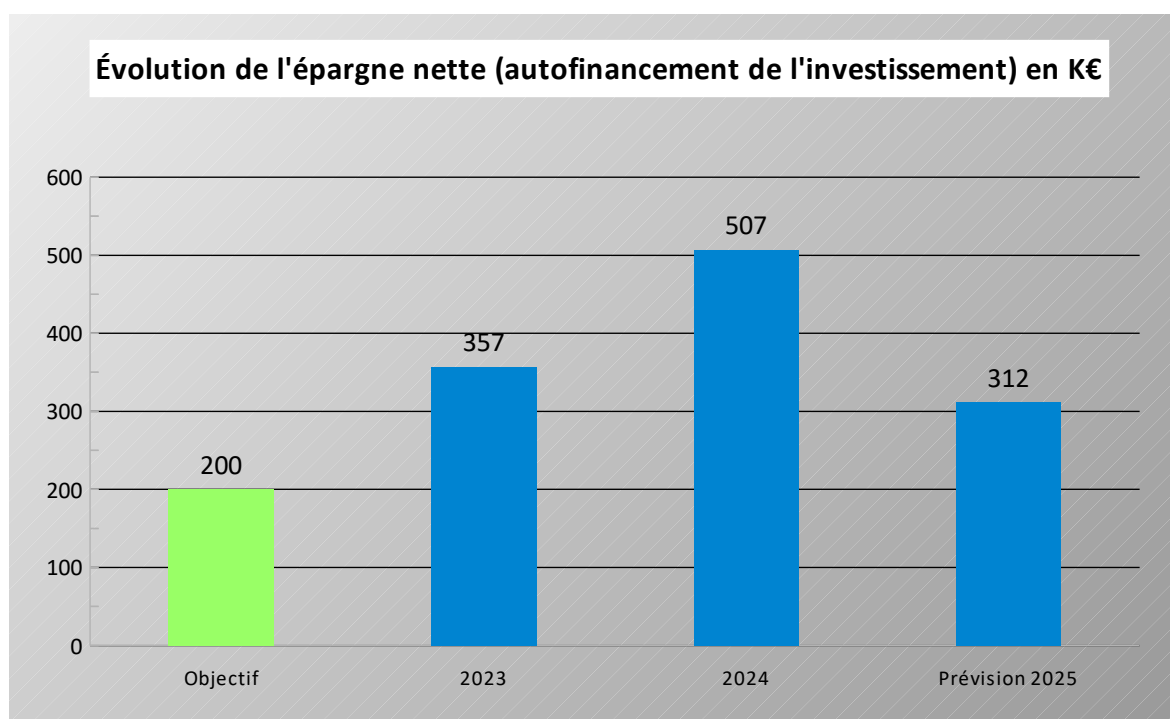
2. L'ÉVOLUTION DE L'ÉPARGNE NETTE

L'épargne nette (ou marge d'autofinancement courant) est l'épargne de gestion après déduction de l'annuité des emprunts.

$$\begin{aligned} & \text{ÉPARGNE NETTE} \\ & = \\ & \text{ÉPARGNE DE GESTION} \\ & - \\ & \text{ANNUITÉ DES EMPRUNTS (INTÉRÊTS + CAPITAL)} \end{aligned}$$

Cet indicateur, qui mesure l'épargne disponible pour financer les dépenses d'équipement.

Cette épargne nette permet d'autofinancer une bonne part des investissements et de réduire le recours à l'emprunt.



La politique d'investissement

Les dépenses d'équipement 2024 s'élèvent à 941 617 € dont 193 000 € de reports (commandes en cours) sur 2025.

Les reports concernent principalement des travaux de voirie (dont l'aménagement du lotissement du Petit Prince) et la finalisation de l'extension de la vidéoprotection.

		Total liquidé (payé en 2024)
Sécurité - aménagements urbains et espaces verts	Travaux de voirie :	153 121 €
	Aménagements et mobilier urbain (cache conteneur, bancs)	4 952 €
	Police municipale : aménagement du nouveau poste dans un bâtiment communal, vidéoprotection, acquisition d'un véhicule électrique, équipement.	174 004 €
	Urbanisme : modification n°2 du PLU, subventions façades	18 795 €
	Espaces verts : plantations, aménagements paysagers	70 582 €
	Interventions sur éclairage public	10 122 €
Affaires scolaires	Travaux et équipement pour les écoles et la cuisine	18 063 €
Logements	Travaux de rénovation des logements communaux existant et projet de rénovation de 2 bâtiments pour créer 4 logements locatifs sociaux	36 936 €
	Subventions pour 2 logements locatifs sociaux	10 000 €
Entretien du patrimoine bâti	Travaux et mises aux normes des autres bâtiments et équipements communaux	42 760 €
	Aménagement et équipement de l'hôtel de ville et tous services (renouvellement des serveurs, licences et matériel informatique, standard téléphonique), petit mobilier...	46 168 €
	Travaux église	29 795 €
Sport	Equipements sportifs : stades, boulodrome, tennis... : mises aux normes, éclairage en led	115 531 €

Tous services	Renouvellement du parc automobile avec l'acquisition d'un véhicule électrique	17 789 €
---------------	---	----------

- Le montant des crédits nouveaux pour 2025 devrait se situer autour de 1,4 M€.

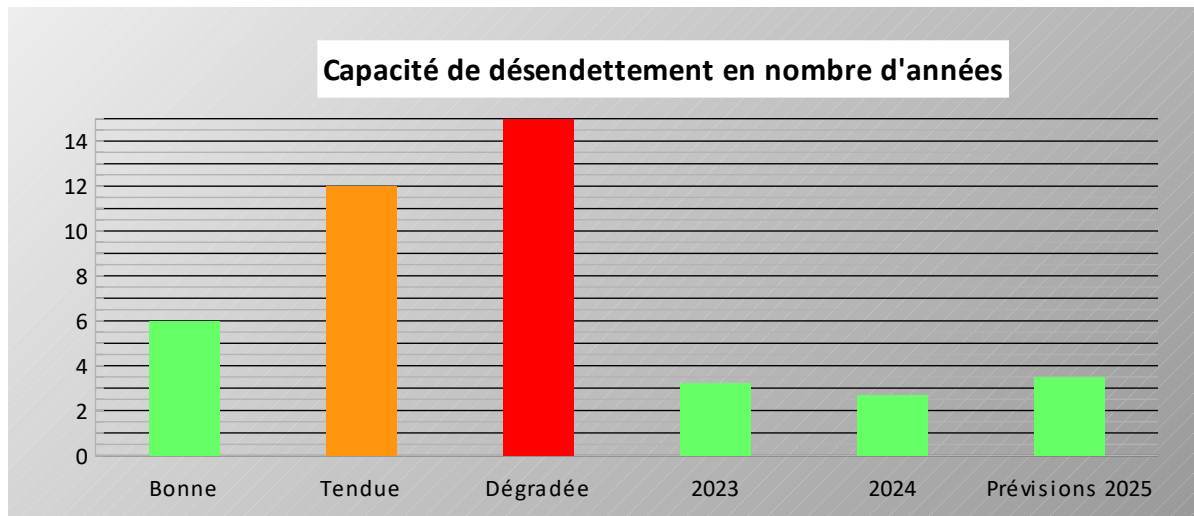
L'évolution de l'encours de la dette

4. LA CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT

Il s'agit de la capacité théorique de la commune à rembourser l'encours global de la dette en y affectant chaque année la totalité de son épargne brute (épargne de gestion – intérêts de la dette). Elle est exprimée en nombre d'années.

- 3-6 ans Zone Verte Bonne situation financière
- 7-12 ans Zone Orange Situation financière tendue
- > 12 ans Zone Rouge Situation financière dégradée

(en nb d'années)	2023	2024	Prévision 2025
Capacité de désendettement	3,2	2,7	3,5



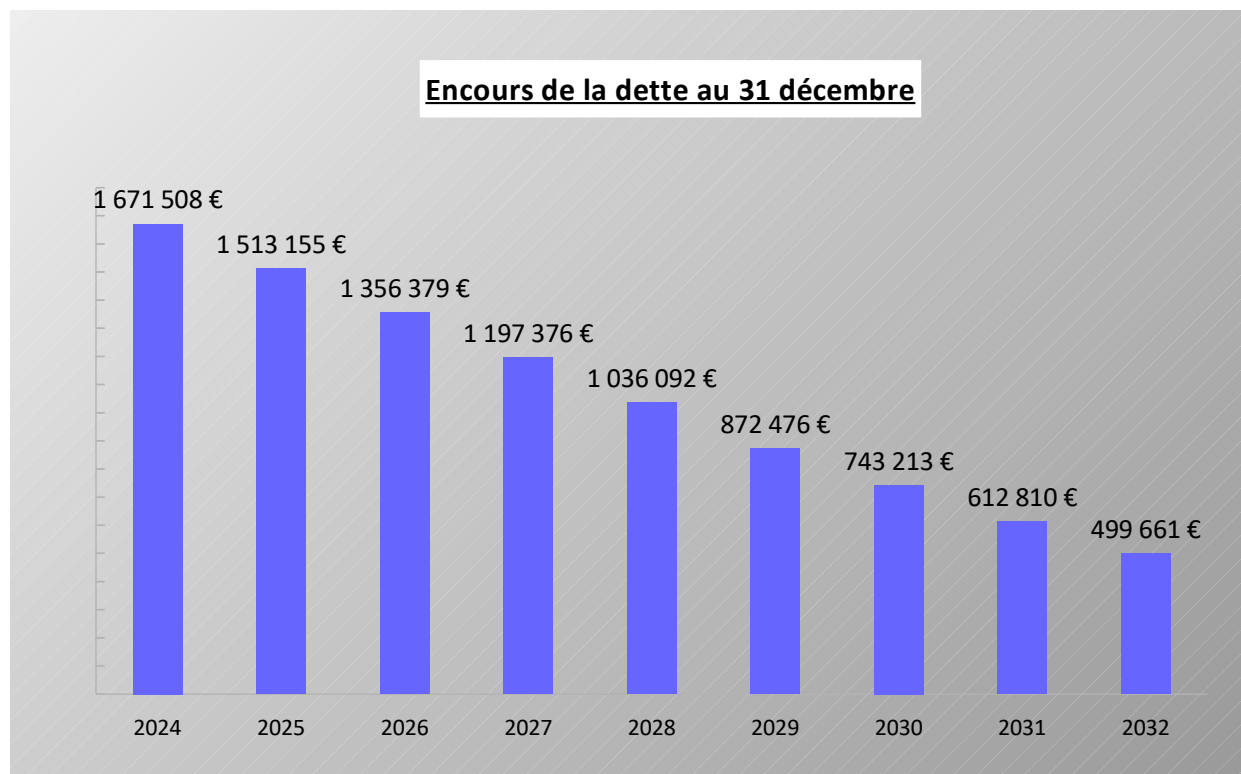
**Compte tenu de l'ensemble des ratios financiers au 31 décembre 2024,
la situation financière de la commune est saine.**

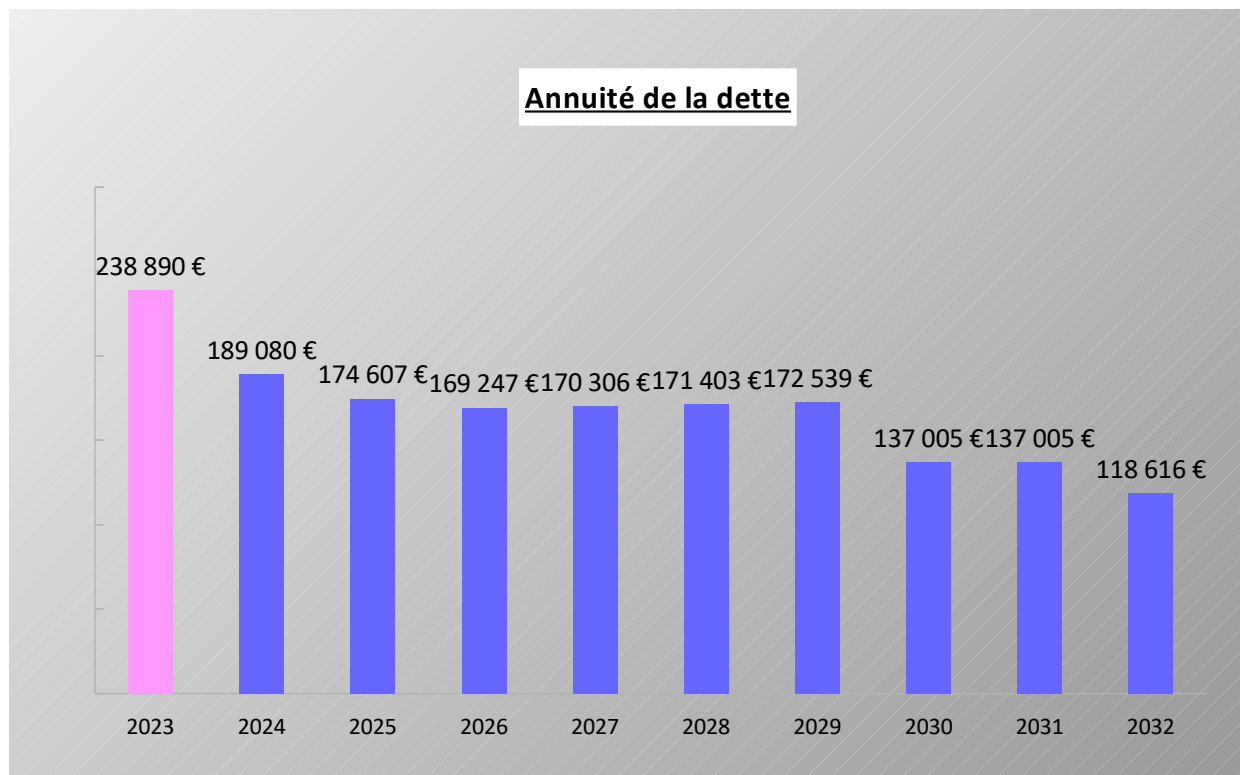
La liste des prêts :

Etablissement de crédit	Programme d'investissement	Montant initial du prêt	Taux	Durée résiduelle	Année d'extinction	Capital restant dû au 31/12/2024
Caisse d'épargne	2009	520 000 €	Variable	5 ans	2029	134 804,32 €
Crédit agricole Alpes Provence	2011 dont acquisitions foncières	387 321 €	Fixe : 0,78%	8 ans	2032	232 873,93 €
Crédit agricole Alpes Provence	2012 dont hôtel de ville	389 544 €	Fixe : 0,82%	9 ans	2033	247 933,34 €
Caisse des Dépôts et Consignations	2017 Pastourelle	150 000 €	Taux zéro	12 ans	2036	90 000,00 €
Crédit agricole Alpes Provence	Programme d'investissement 2018	300 000 €	Fixe : 1,62%	14 ans	2038	205 834,47 €
Caisse française de financement local	Programme d'investissement 2021 et immeuble Caisse d'épargne	750 000 €	Fixe : 0,9%	17 ans	2041	601 708,73 €
Total						1 513 154,79 €

Annuité totale prévisionnelle 2025 (capital + intérêts) : 174 607,85 €.

Pour information, l'encours de la dette au 31/12/2023 était de 1 838 779 €.





A titre indicatif, la souscription d'un prêt de 300 000 € sur 20 ans augmente l'annuité d'environ 21 000 €.

3. Les propositions dans le cadre du débat d'orientation budgétaire

1. Les orientations pour 2025

Les compétences obligatoires fixées par la loi sont les axes d'intervention prioritaires.

Les contraintes financières sont notamment liées aux mesures gouvernementales de hausse des charges patronales.

A ce jour, il y a des incertitudes concernant certaines dispositions gouvernementales.

Dans ce contexte, afin d'assurer la continuité des services proposés aux habitants et de maintenir le niveau des investissements, il conviendra de continuer à maîtriser l'évolution de l'épargne de gestion avec **des taux d'imposition des taxes foncières qui resteront inchangés sur 2025.**

Pour ce faire, plusieurs pistes sont poursuivies dans le cadre de la préparation du budget primitif :

- Prioriser les investissements permettant d'une part de réduire les frais de fonctionnement : isolation des bâtiments, modernisation de l'éclairage, aménagements paysagers avec moins d'entretien..
- Générer de nouvelles recettes (loyers),...
- Réaliser des travaux par l'intermédiaire du Grand Avignon et des différents syndicats (Rhône Ventoux, syndicat d'énergie...).

Pour information, il a été demandé et obtenu auprès du Grand Avignon 260 000 € de travaux en assainissement et sur le réseau pluvial pour 2025.

- La municipalité continuera à aller chercher des subventions auprès de tous les partenaires.

2. La prospective budgétaire pour les investissements

La commune prévoit d'ouvrir autour de 1 400 000 € de crédits nouveaux en 2025. A ce montant se rajoutent 193 000 € de reports de 2024.

Les principaux investissements prévus pour 2025 :

- Sécurité
 - installer des caméras de vidéoprotection supplémentaires.
- Logements
 - rénover 4 logements communaux acquis récemment qui seront conventionnés comme logements locatifs sociaux (530 000 € HT de travaux) et qui produiront des recettes,
 - favoriser la production de logements locatifs sociaux en versant des subventions d'équipement déductibles du prélèvement SRU (2 ans plus tard) en fonction des opérations.
- Les aménagements de voirie et la sécurisation des déplacements doux (piétons, vélos)
 - le chemin du Sablas (125 000 € HT)
 - la phase 2 de l'aménagement de l'avenue de la gare pour sécuriser l'intersection avec le parking de la gare (130 000 € HT)
- La mise aux normes des bâtiments communaux et le renouvellement des équipements.
- Le développement des énergies renouvelables
 - Installer des panneaux photovoltaïques sur les toitures de la crèche (39 000 € HT) pour autoconsommer l'énergie produite.
- De nouvelles plantations d'arbres et d'arbustes pour améliorer encore le cadre de vie et lutter contre les îlots de chaleur.
- La mise en accessibilité des espaces publics : une enveloppe spécifique sera prévue.

Les principales recettes d'investissement estimées pour 2025 :

- autofinancement (épargne nette) : environ 312 000 €,
- fonds de compensation de la TVA : environ 90 000 €,
- produit de la taxe d'aménagement : 70 000 €,
- subventions : 660 000 € (dont 230 000 € de reports de 2024),
- variation du fonds de roulement : 461 000 €.

En fonction de l'avancement des projets et d'opportunités foncières, la commune pourrait recourir à l'emprunt.